



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 23 JUIN 2018

**OJ N°78 - AMENAGEMENT ET HABITAT.
PROTECTION PATRIMOINES ET PAYSAGES.
SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE DE LA COMMUNE DE CAMBO-LES-BAINS – AIRE
DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (AVAP)-
ACTUALISATION DE LA COMMISSION LOCALE.**

Date de la convocation : 15 juin 2018

Nombre de conseillers en exercice : 232

Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

PRESENTS :

AGUERGARAY Léonie, ALZURI Emmanuel (jusqu'à l'OJ N°73), ANCHORDOQUY Jean-Michel, APEÇARENA Jean-Pierre, ARAMENDI Philippe, ARRABIT Bernard, BACHO Sauveur, BARANTHOL Jean-Marc, BAUDRY Paul, BEGUERIE Adrien, BÉHOTÉGUY Maïder, BELLEAU Gabriel, BERARD Marc, BERLAN Simone, BERRA Jean-Michel, BETBEDER Lucien représenté par MENDIBURU Paul, BIDART Jean-Paul, BIDEGAIN Gérard, BISAUTA Martine, BONZOM Jean-Marc, BORDES Alexandre, BOSQC Dominique, BRAU-BOIRIE Françoise, BUSSIRON Jean-Yves, BUTORI Nicole, CACHENAUT Bernard, CAMOU Jean-Michel (jusqu'à l'OJ N°13), CAPDEVIELLE Colette, CARPENTIER Vincent, CARRERE Bruno, CARRICABURU Jean, CARRICART Pierre, CASTAIGNEDE Jocelyne, CASTAING Alain représenté par LABEGUERIE Marc, CASTEL Sophie, CAZALIS Christelle, CHANGALA André représenté par SALDUMBIDE Sylvie, CLAVERIE Peio, CURUTCHARRY Anton représenté par COSCARAT Jean-Michel, DAGORRET François (jusqu'à l'OJ N°60), DALLEMANE Michel, DARASPE Daniel, DARRASSE Nicole (jusqu'à l'OJ N°7), DE PAREDES Xavier, DELGUE Jean-Pierre, DELGUE Lucien, DEQUEKER Valérie, DESTIZON Patrick, DUBLANC Gilbert, DURRUTY Sylvie, ECENARRO Kotte, ECHEVERRIA Andrée, ELGUE Martin, ELHORGA-DARGAINS Gaxuxa, ELISSALDE Philippe, ERGUY Chantal, ERNAGA Michel, ERREÇARRET Anicet représenté par CAZANAVE Jean-Pierre, ESCAPIL-INCHAUSPÉ Philippe, ESMIEU Alain, ETCHART Jean-Louis, ETCHEBER Pierre, ETCHEBERRY Jean-Jacques (jusqu'à l'OJ N°14), ETCHEBEST Michel, ETCHEGARAY Jean-René, ETCHEMAITE Pierre, ETCHEMENDY René (jusqu'à l'OJ N°10), ETCHEVERRY Maialen, ETCHEVERRY Michel, EXILARD Pascale, EYHARTS Jean-Marie, EYHERABIDE Pierre, FIESCHI Pierre, FONTAINE Arnaud, GALLOIS Françoise, GAMOY Roger, GARICOITZ Robert, GASTAMBIDE Arño représenté par GARY Isabelle, GETTEN-PORCHE Claudine, GOYHENEIX Joseph, GUILLEMOTONIA Pierre, HACALA Germaine, HARISPE Bertrand, HASTOY Jean-Baptiste (jusqu'à l'OJ N°78), HAYE Ghislaine, HIALLE Sylvie, HIRIART Michel (jusqu'à l'OJ N°8), HIRIGOYEN Roland, IBARLOZA Iñaki, IDIART Michel, IDIARTEGARAY-PUYOU Jeanne, IHIDOY Sébastien, IPUTCHA Jean-Marie représenté par IPHARAGUERRE Virgine, IRIART Alain (jusqu'à l'OJ N°60), IRIART Jean-Claude, IRIART Jean-Pierre, IRUMÉ Jean-Michel, ITHURRIA Nicole (jusqu'à l'OJ N°14), JOCOU Pascal, JOUGLEUX Bernadette, JONCOHALSA Christian, KEHRIG-COTTENÇON Chantal (jusqu'à l'OJ N°78), LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste, LACASSAGNE Alain, LACOSTE Xavier, LAFITTE Pascal, LAFLAQUIERE Jean-Pierre (jusqu'à l'OJ N°7), LAMERENS Jean-Michel, LARRALDE André, LARRAMENDY Jules, LARRANDA Régine, LASSERRE-DAVID Florence (à compter de l'OJ N°8 et jusqu'à l'OJ N°10), LATAILLADE Robert représenté par DIHARCE-LAULHE Corinne, LEIZAGOYEN Sylvie représentée par DELPECH Jean-Marc, LAUQUÉ Christine, LESPADE Daniel, LOUGAROT

Bernard, LOUSTAUDAUDINE Jean-Jacques représenté par AROTCE Marie-Noëlle, MANDAGARAN Arnaud, MARTIN-DOLHAGARAY Christine, MIALOCQ Marie-José, MILLET-BARBÉ Christian, MINONDO Raymond, MONDORGE Guy, MOTSCH Nathalie (jusqu'à l'OJ N°12), MOUESCA Colette, NARBAÏS-JAUREGUY Éric, OLÇOMENDY Daniel, PEYROUTAS Maitena, POULOU Guy, PRAT Jean-Michel, PREBENDE Jean-Louis, SAN PEDRO Jean, SANSBERRO Thierry (jusqu'à l'OJ N°12), SECALOT Michel, SOROSTE Michel (jusqu'à l'OJ N°13), THICOIPÉ Michel, TRANCHÉ Frédéric, UGALDE Yves, UTHURRALT Dominique, VEUNAC Michel (jusqu'à l'OJ N°12), VILLENEUVE Arnaud, YBARGARAY Jean-Claude.

ABSENTS OU EXCUSES :

ABBADIE Arnaud, AGUERRE Barthélémy, ALÇUGARAT Christian, ALDACOURROU Michel, ANGLADE Jean-François, ARCOUET Serge, ARHANCHIAGUE Jean-Pierre, ARROSSAGARAY Pierre, BARATE Jean-Michel, BARETS Claude, BARUCQ Guillaume, BEGUE Catherine, BERCAITS Christian, BERGÉ Mathieu, BERTHET André, BICAIN Jean-Michel, BIDEGARAY Barthélémy, BLEUZE Anthony, BURRE-CASSOU Marie-Pierre, CARRIQUE Renée, CASABONNE Bernard, CASET Jean-Louis, CHASSERIAUD Patrick, DAVANT Allande, DE CORAL Odile, DE LARA Manuel, DEVEZE Christian, DONAPETRY Jean-Michel, DOYHENART Jean-Jacques, DUBOIS Alain, DUHART Agnès, ELGOYHEN Monique, ELIZALDE Iker, ERDOZAINCY-ETCHART Christine, ESPIAUBE Marie-José, ETCHEMENDY Jean, ETCHEPARE Philippe, ETCHETO Henri, FOURNIER Jean-Louis, GALANT Jean-Michel, GAVILAN Francis, GOMEZ Ruben, GONZALEZ Francis, GUILLEMIN Christian, HARRIET Jean-Pierre, HEUGUEROT Daniel, IBARRA Michel, IDIART Alphonse, INCHAUSPÉ Beñat, INCHAUSPÉ Henry, IRASTORZA Didier, IRIGARAY Bruno, IRIGOIN Didier, IRIGOYEN Jean-François, IRIGOIN Jean-Pierre, IRIGOYEN Nathalie, IRUMÉ Jacques, ITHURRALDE Éric, JUZAN Philippe démissionnaire, LAFITE Guy, LAPEYRADE Roger, LARRABURU Antton, LARRODE Jean-Pascal, LASSERRE Marie, LEURGORY Charles, LISSARDY Sandra, MEYZENC Sylvie, MIRANDE Jean-Pierre, NEGUELOUART Pascal, NEYS Philippe, NOUSBAUM Pierre-Marie, OÇAFRAIN Gilbert, OÇAFRAIN Michel, OLIVE Claude, ONDARS Yves, ORTIZ Laurent, PICARD-FÉLICES Marie, PONS Yves, POYDESSUS Jean-Louis, POYDESSUS Philippe, SAINT ESTEVEN Marc, SANPONS Maryse, SERVAIS Florence, TARDITS Richard, THEBAUD Marie-Ange, UHART Michel, URRUTIAGUER Sauveur, VERNASSIERE Marie-Pierre, VEUNAC Jacques.

PROCURATIONS :

ARCOUET Serge à UGALDE Yves, ARHANCHIAGUE Jean-Pierre à JONCOHALSA Christian, BARATE Jean-Michel à LASSERRE-DAVID Florence (à compter de l'OJ N°8 et jusqu'à l'OJ N°10), BARUCQ Guillaume à CLAVERIE Peio, BEGUE Catherine à IDIART Michel, BERCAITS Christian à PRAT Jean-Michel, BERGÉ Mathieu à CAPDEVIELLE Colette, BERTHET André à DEQUEKER Valérie, BIDEGARAY Barthélémy à GUILLEMOTONIA Pierre, BURRE-CASSOU Marie-Pierre à TRANCHE Frédéric, CARRIQUE Renée à CARRICABURU Jean, DAGORRET François à DALLEMANE Michel (à compter de l'OJ N°61), DARRASSE Nicole à CASTAGNEDE Jocelyne (à compter de l'OJ N°8), DEVEZE Christian à JOUGLEUX Bernadette, DONAPETRY Jean-Michel à ETCHEVERRY Michel, DUBOIS Alain à ANCHORDOQUY Jean-Michel, DUHART Agnès à ESCAPIL-INCHAUSPE Philippe, ELGOYHEN Monique à ECHEVERRIA Andrée, ELIZALDE Iker à ARAMENDI Philippe, ERDOZAINCY-ETCHART Christine à LARRALDE André, ESPIAUBE Marie-José à MONDORGE Guy, ETCHEBERRY Jean-Jacques à HASTOY Jean-Baptiste (à compter de l'OJ N°15 et jusqu'à l'OJ N°78), ETCHEMENDY René à OLCOMENDY Daniel (à compter de l'OJ N°11), FOURNIER Jean-Louis à ELISSADE Philippe, GAVILAN Francis à HACALA Germaine, GONZALEZ Francis à ALZURI Emmanuel (jusqu'à l'OJ N°73), HEUGUEROT Daniel à EXILARD Pascale, HIRIART Michel à POULOU Guy (à compter de l'OJ N°9), IBARRA Michel à BOSCO Dominique, IDIART Alphonse à EYHERABIDE Pierre, INCHAUSPÉ Beñat à FIESCHI Pierre, IRASTORZA Didier à LAMERENS Jean-Michel, IRIGOIN Didier à APECARENA Jean-Pierre, ITHURRIA Nicole à LOUGAROT Bernard (à compter de l'OJ N°15), IRIART Alain à EYHARTS Jean-Marie (à compter de l'OJ N°61), IRIGOYEN Jean-François à ITHURRIA Nicole (jusqu'à l'OJ N°14), KEHRIG-COTTENÇON Chantal à ECENARRO Kotte (à compter de l'OJ N°79), LAFITE Guy à HAYE Ghislaine, LAFLAQUIERE Jean-Pierre à HIALLE Sylvie (à compter de l'OJ N°8), LARRABURU Antton à LARRANDA Régine, LARRODE Jean-Pascal à BORDES Alexandre, LASSERRE Marie à DE PAREDES Xavier, LISSARDY Sandra à MIALOCQ Marie-José, MEYZENC Sylvie à ESMIEU Alain, MIRANDE Jean-Pierre à ETCHEBEST Michel, MOTSCH Nathalie à DESTIZON Patrick (à compter de l'OJ N°13), NEGUELOUART Pascal à GOHENEIX Joseph, NEYS Philippe à DURRUTY Sylvie, NOUSBAUM Pierre-Marie à LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste, OÇAFRAIN Gilbert à

YBARGARAY Jean-Claude, OLIVE Claude à ETCHEGARAY Jean-René, ONDARS Yves à DELGUE Lucien, ORTIZ Laurent à ETCHEVERRY Maialen, PONS Yves à BUSSIRON Jean-Yves, SAINT ESTEVEN Marc à HIRIGOYEN Roland, SANPONS Maryse à BERARD Marc, SANBERRO Thierry à GAMOY Roger (à compter de l'OJ N°13), SERVAIS Florence à MOUESCA Colette, SOROSTE Michel à THICOIPE Michel (à compter de l'OJ N°14), THEBAUD Marie-Ange à BISAUTA Martine, VEUNAC Michel à BEHOTEGUY Maider (à compter de l'OJ N°13).

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur CARRICART Pierre

Modalités de vote : vote à main levée.

**OJ N°78 - AMENAGEMENT ET HABITAT.
 PROTECTION PATRIMOINES ET PAYSAGES.
 SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE DE LA COMMUNE DE CAMBO-LES-BAINS – AIRE
 DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (AVAP)-
 ACTUALISATION DE LA COMMISSION LOCALE.**

Rapporteur : Monsieur Pascal JOCOU

Mes chers collègues,

Par délibération du 21 juillet 2014, la Commune de Cambo-les-Bains a engagé la mise à l'étude de la création d'une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP).

Depuis le 1^{er} janvier 2017, et comme précisé dans la délibération-cadre adoptée le 04 novembre 2017, la Communauté d'Agglomération Pays Basque est compétente en matière de planification patrimoniale et reprend, en tant que telle, la procédure d'élaboration de l'AVAP de la commune de Cambo-les-Bains.

Il est en conséquence nécessaire d'actualiser la composition de la Commission locale AVAP telle que constituée par délibération du conseil municipal du 22 juillet 2015 et dans les conditions fixées par le code du patrimoine.

La commission comprend un maximum de 15 personnes, à savoir :

- des représentants de la commune ou de l'EPCI compétent (minimum 5 et maximum 8),
- le préfet ou son représentant,
- le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant,
- le directeur régional des affaires culturelles ou son représentant,
- deux personnes qualifiées au titre du patrimoine culturel ou environnement local,
- deux personnes qualifiées au titre des intérêts économique locaux.

Le Maire ou le Président de la Communauté d'Agglomération, désigné en son sein par la commission, assure la présidence. En cas d'absence ou d'empêchement, il peut donner mandat à un autre membre de l'instance titulaire de mandat électif.

Afin d'encourager une continuité dans le suivi de la démarche d'élaboration de l'AVAP, la commune de Cambo-les-Bains, par délibération du 04 juin 2018, propose que la commission reprenne en partie les membres siégeant actuellement à la CLAVAP tout en actualisant le collège des élus de manière à ce que des élus communautaires puissent y participer également.

La Communauté d'Agglomération acte cette proposition et propose par la présente délibération les élus communaux et communautaires suivants :

Elus communaux	Elus communautaires
M. Frédéric BARDIN	Mme Marie-José MIALOCQ
Mme Eliane AIZPURU	Mme Bernadette JOUGLEUX
M. Peio ETCHELECU	
M. Jean-Noël MAGIS	
M. Patrice DOR	
Mme Argitxu HIRIART-URRUTY	

Il est précisé que les autres membres de la commission AVAP restent inchangés.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5216-5 I-2° et L.5211-5 III ;

Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.313-1 et suivants ;

Vu le code du patrimoine, et notamment ses articles L.642-5 et D.642-2 dans leur rédaction en vigueur avant la loi n°2016-925 ;

Vu la loi n°2016-925 du 07 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine et notamment ses articles 112 et 114 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°64-2016-07-13-01 en date du 13 juillet 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, fixant notamment ses compétences ;

Vu la délibération-cadre du 04 novembre 2017 portant sur la planification patrimoniale et les Sites Patrimoniaux Remarquables par la Communauté d'Agglomération Pays Basque ;

Vu la délibération de la commune de Cambo-les-Bains du 21 juillet 2014 engageant la mise à l'étude de l'AVAP et la création d'une commission locale AVAP ;

Vu la délibération de la Commune de Cambo-les-Bains du 04 juin 2018 portant sur la poursuite de la procédure d'élaboration de l'AVAP par la Communauté d'Agglomération Pays Basque et de l'actualisation du collège des élus de la Commission locale AVAP ;

Le Conseil communautaire est invité à :

- approuver la nouvelle composition du collège des élus de la Commission locale AVAP de la commune de Cambo-les-Bains.

En application de l'article R 153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera affichée à la Mairie de Cambo-les-Bains et à la Communauté d'Agglomération Pays Basque pendant une durée d'un mois, publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération, et mention de ces affichages sera insérée dans un journal diffusé dans le département.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services

Xavier ASPORD

Certifié exécutoire
Transmis au contrôle de légalité le 03 JUIL. 2018
Publié le 03 JUIL. 2018



Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 03/07/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 03/07/2018

27

Secrétariat
15, Avenue Foch - CS 88 507
64 185 Bayonne Cedex
05 59 44 72 72

5

